



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE

ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 28 juin 2022

Lieu : Maison du Temps Libre à LA RIVIERE DRUGEON - 20 h.

Présents :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	X	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	X	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	excusé		Angélique Marmier	absente	
Boujailles	Richard Ielsch	X		Marine Paris	X	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	Pouvoir à P. Alpy	
Bouverans	Rémi Débois	Pouvoir à C. Valion		Laurent Vuillemin	Pouvoir à D. Jeannin	
	Cyril Valion	X		La Rivière Drugeon	Carine Bourdin	X
Bulle	Christophe André	X			Jérémy Lonchamp	X
	Cédric Chambelland	X			Christian Vallet	X
Courvières	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez		X	
	Eric Liégeon	X	Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X	
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X		Pierre Nicod	Pouvoir à B. Beschet	
	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet	X	

Secrétaire de séance : Mr Fabrice PICARD

Ordre du jour

DELIBERATION POUR APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 31 MAI 2022

FINANCES

Budget principal : délibération pour versement contributions aux budgets annexes selon budget primitif

EAU – ASSAINISSEMENT

Prestation technique de la SARL des Monts de Joux à la station d'épuration : délibération pour avenant n° 6.

Point sur les postes

Proposition de confier les contrôles de conformité des branchements au réseau d'assainissement à un prestataire

Proposition de confier la maîtrise d'œuvre de trois dossiers à Verdi Ingenierie

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Délibération pour adhésion et conventionnement au GIP « Maison de l'Habitat »

Schéma local des mobilités « Mouv'A Frasne Drugeon » : point sur la mise en œuvre des expérimentations

Délibération pour inscription au Challenge de la mobilité du 19 au 25 septembre 2022 et mobilisation des entreprises

VALORISATION DES PATRIMOINES – ENVIRONNEMENT

Délibération pour avenant à la convention avec les communes de Bouverans et La Rivière-Drueon modifiant le parcours du sentier de la Croix de la Bêche

Parcours « des aventures fankarstiques » : date de la commission d'examen des offres pour attribution des quatre marchés et nomination des membres du comité de suivi

VIE SOCIOCULTURELLE

Délibération pour nouvelles modalités de prise en charge de la Carte Avantages Jeunes
Point sur le fonctionnement de la médiathèque

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 31 MAI 2022

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le procès-verbal du précédent conseil communautaire.

Délibération n° 64 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal du 31 mai 2022.

2) - FINANCES

2.1 - Budget principal : versement contributions aux budgets annexes selon budget primitif

Mr le Président rappelle les inscriptions budgétaires votées le 12 avril dernier relatives aux virements financiers entre budgets qu'il est nécessaire de formaliser par délibération à l'appui des écritures comptables.

Délibération n° 65 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ZAE à Bulle : les recettes perçues au titre des ventes de terrain étant insuffisantes à son équilibre, une aide financière provenant du budget principal est donc nécessaire à l'équilibre financier de ce budget annexe.

L'exposé de Mr le Président entendu,

Le conseil communautaire autorise Mr le Président à procéder aux virements financiers tels que détaillés ci- dessous.

BUDGET PRINCIPAL	
DEPENSES	RECETTES
Cpte 657363 : 1 673 453 € = contribution au budget ZAE Bulle	Cpte 27638 : 500 000 € = remboursement du financement du déstockage de terrains Cpte 7875 : 973 453 € = reprise sur provision
BUDGET ANNEXE « ZAE Bulle »	
cpte 16878 : 500 000 € = remboursement partiel au budget principal	cpte 774 : 1 673 453 € = subvention du budget principal

ASSAINISSEMENT : en application des articles L 2224-1 et L 2224- 2 du CGCT,

Le conseil communautaire autorise Mr le Président à procéder aux virements financiers tels que détaillés ci- dessous.

BUDGET PRINCIPAL	
DEPENSES	RECETTES
Cpte 657364 : 200 000 € = contribution au budget ASSAINISSEMENT	
BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	
	cpte 774 : 200 000 € = subvention exceptionnelle du budget principal

Budget annexe BATIMENT RELAIS LES VAUDINS : les recettes perçues au titre des ventes de cellules étant insuffisantes à son équilibre, une aide financière provenant du budget principal est donc nécessaire à l'équilibre financier de ce budget annexe.

Le conseil communautaire autorise Mr le Président à procéder aux virements financiers tels que détaillés ci- dessous.

BUDGET PRINCIPAL	
DEPENSES	RECETTES
Cpte 657363 : 38 848.50 € = contribution au budget BATIMENT RELAIS (DM1 pour reprise sur dépenses imprévues de 35 830.50 €)	
BUDGET ANNEXE « BATIMENT RELAIS LES VAUDINS »	
	cpte 774 : 38 848.50 € = subvention exceptionnelle du budget principal

- **Dit que les crédits sont ouverts aux budgets primitifs concernés**

3.1 - Prestation technique de la SARL des Monts de Joux à la station d'épuration : délibération pour avenant n° 6

Mr Eric Liégeon rappelle la convention passée le 3 septembre 1999 avec la SARL des MONTES DE JOUX pour assurer l'entretien du dispositif d'épuration intercommunal, ainsi que les avenants successifs réévaluant le coût horaire.

La rémunération de la prestation n'ayant pas été réévaluée depuis le 1^{er} septembre 2018, la SARL des Monts de Joux a communiqué les nouveaux tarifs applicables dès le 1^{er} juillet 2022, à savoir :

- ✚ 31 € HT / heure
- ✚ 0.45 € HT / km

Délibération n° 66 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Accepte les tarifs proposés par la SARL des MONTES DE JOUX à compter du 1^{er} juillet 2022,**
 - ✚ 31 € HT / heure
 - ✚ 0.45 € HT / km
- **Autorise Mr le Président à signer l'avenant n° 6 à la convention qui précise les dispositions ci-dessus.**

3.2 – Point sur les postes par Mr Eric Liégeon

Technicien Assainissement : la candidature de Mr Arnaud Musy en qualité de pompier professionnel a été retenue par le SDIS du Doubs qui demande à le libérer pour le 1^{er} août prochain, soit avant les 3 mois réglementaires dans le cadre d'une mutation.

Cette date du 1^{er} août est liée à la session de formation initiale que Mr Musy doit suivre sachant que s'il n'est pas dans les effectifs de cette session, son embauche est compromise.

C'est pourquoi Mr Musy est autorisé à quitter ses fonctions le 31 juillet.

Un recrutement sera lancé très rapidement.

Technicien eau potable : une candidature n'a pas été retenue.

Une personne de Frasne sans expérience est salariée via Proman jusqu'au 31 juillet et accompagne les 3 techniciens pour découvrir le métier et se former. A voir à l'issue de cette période.

Chef de service : le candidat rencontré a décliné l'offre.

Un second candidat a été rencontré la semaine dernière. Ingénieur territorial expérimenté, actuellement directeur adjoint du service des eaux d'une communauté de communes, il viendra découvrir le territoire le mercredi 6 juillet.

Mr Richard Ielsch relate l'importante fuite d'eau avant compteur pour laquelle il a été appelé un samedi à 18 h et confirme l'urgence de recruter un technicien. La disponibilité au pied levé de Mr Bertrand Dichamp a permis une réparation rapide pour laquelle il est remercié.

Mr le Président tient à souligner le dévouement du personnel technique et le remercie à son tour.

3.3- Proposition de confier les contrôles de conformité des branchements au réseau d'assainissement à un prestataire

Avec le départ d'Arnaud Musy et les difficultés de recrutement, il faut envisager de sous-traiter les contrôles.

Deux prestataires ont fourni leurs tarifs :

	SOPRECO	VERDI	CFD
Contrôle normal	175 €	<ul style="list-style-type: none">• 150 € si 6 contrôles groupés / jour <p style="text-align: center;">ou</p> <ul style="list-style-type: none">• 250 € / contrôle	100 €
Contrôle fosse septique	210 €		100 €
Contrôle SPANC		<ul style="list-style-type: none">• 250 € / contrôle• 130 € / contrôle de conception et d'implantation• 250 € / contrôle de bonne exécution d'une installation• 250 € / visite de site et rédaction d'un certificat de conformité	Non réalisés à ce jour
Contrôle urgent	385 €		150 €

Mr le Président précise que les contrôles demandés émanent des agences immobilières, des études notariales et représentent environ 90 contrôles mensuels soit 2 mois de travail.

Il faut également contractualiser pour les contrôles du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Décision : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Mr le Président à conclure un contrat avec le prestataire qui donnera les meilleures garanties de qualité et délai.

3.4 - Proposition de confier la maîtrise d'œuvre de trois dossiers à Verdi Ingenierie

- AEP → sécurisation Bouverans – La Rivière Drugeon
- AEP / Assainissement → bouclage séparatif et déplacement de conduite à Dompierre LT
- Assainissement → bouclage à Bannans

La société Verdi Ingenierie a été consultée sur ces 3 dossiers afin de lancer les études en septembre pour débiter les travaux en 2023.

Décision : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Mr le Président à conduire les démarches auprès du cabinet d'étude Verdi Ingenierie.

Mr le Président indique par ailleurs qu'il a rencontré trois établissements bancaires pour évoquer le regroupement des 50 emprunts transférés et le financement des travaux d'eau, d'assainissement et de la maison de santé.

Au vu du terme proche de certains contrats, des pénalités pour remboursement anticipé et des taux actuels, il apparaît peu opportun de regrouper les emprunts.

Concernant le financement des importants investissements à venir, leurs avis sont divergents sur l'opportunité d'emprunter maintenant pour des dépenses en 2023, et sous réserve de l'accord du comptable public. Des propositions de financement seront reçues prochainement.

A la question de Mr Fabien Vieille-Mecet au sujet du niveau de la nappe phréatique, Mr Bertrand Dichamp, interrogé récemment à ce propos, avait indiqué que son niveau ne présentait pas d'inquiétudes.

Mr Philippe Alpy indique que la communauté de communes du Grand Pontarlier dispose de seulement 5 semaines d'autonomie et ajoute que les travaux de restauration des tourbières ont eu un effet positif sur la ressource en eau du territoire de la CFD.

4) - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Mr Michel Beauque, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

4.1 - Adhésion et conventionnement au GIP « Maison de l'Habitat »

La Maison de l'Habitat du Doubs (MHD) a été présentée lors du conseil communautaire du 31 mai 2022.

Pour précisions, la MHD est un Groupement d'intérêt public (GIP) réunissant l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

L'objectif de ce GIP est double :

- créer un guichet unique pour l'information et le conseil des usagers sur l'habitat, le logement et l'énergie, ainsi qu'un centre de ressources au service des particuliers et des élus acteurs du développement local ;
- optimiser les moyens alloués aux deux organismes par une mutualisation de leurs locaux et de certains personnels, et par la mise en place d'un service d'intérêt général (SIG) soumis à des obligations de service public (OSP).

L'objectif à terme est de renforcer l'action de l'ADIL et du CAUE et de les rendre davantage complémentaires dans une organisation des ressources optimisée et en adéquation avec les attentes du public, des collectivités et des acteurs locaux.

La CFD est compétente en matière d'habitat. Aussi l'adhésion au GIP permettra de pouvoir confier au travers de conventions de mandatement de services d'intérêt général, des prestations qui seraient dans les compétences du GIP, à savoir dans les thématiques relevant à la fois de l'habitat, du logement et du cadre de vie, sur des aspects réglementaires, juridiques (droits et obligations), financiers, fiscaux, urbanistiques, fonciers, architecturaux, techniques, économiques, sociaux, et environnementaux.

Dans la logique de l'adhésion au GIP, et afin de proposer les services de la MHD aux porteurs de projets, il est proposé de souscrire à la formule « Pack Confort » pour un montant de 2 025 €, ainsi que 200 € d'adhésion à l'ADIL, incluant des permanences d'un architecte, d'un juriste et d'un conseiller en rénovation énergétique pour une ½ journée tous les 2 mois.

Ce service est totalement gratuit pour tout demandeur sollicitant ces services.

Délibération n° 67 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison Départementale de l'Habitat du Doubs » pour une adhésion à compter du 1er juillet 2022 ;**

- valide le versement d'une compensation financière défini dans une convention de mandatement de service d'intérêt général calculée, en fonction de la nature des travaux confiés ;
- dit que conformément au cadre légal des GIP, la Communauté de Communes Frasne-Drugeon sera représentée au sein du groupement d'intérêt public " Maison Départementale de l'Habitat du Doubs " par le Vice-Président en charge de l'Attractivité du territoire, Monsieur Michel Beuque ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération,
- dit que les crédits pour la souscription sont ouverts au budget primitif 2022.

4.2 - Schéma local des mobilités « Mouv'A Frasne Drugeon » : point sur la mise en œuvre des expérimentations

Dans le cadre du schéma local des mobilités « Mouv'A Frasne Drugeon », la CFD prépare les expérimentations qui permettront de tester des solutions afin d'alimenter la stratégie et préparer le plan d'actions du schéma local des mobilités.

9 expérimentations ont été décidées à la suite de la réunion du laboratoire des mobilités du 11 février 2022. Les expérimentations ont été formalisées dans des fiches actions :

- 1 - Participer au challenge de la mobilité BFC "Au travail, on s'y rend autrement !"
- 2 - Développer le covoiturage événementiel
- 3 - Développer le covoiturage solidaire
- 4 - Mettre en place un atelier numérique
- 5 - Favoriser le commerce de proximité et les circuits courts
- 6 - Aménager des liaisons cyclables intercommunales
- 7 - Créer des continuités piétonnes et apaiser la circulation
- 8 - Mettre en place un pedibus dans une école du territoire
- 9 - Apprendre le savoir-rouler à l'école

Point d'avancement :

3 - Développer le covoiturage solidaire

La CFD a rencontré l'Unité Locale de Pontarlier fin mars puisque la Croix Rouge a mis en place des services de mobilité solidaire afin de répondre aux besoins des publics en précarité de mobilité. Compte tenu de l'urgence Ukraine, le projet a pris du retard.

4 - Mettre en place un atelier numérique

1 ou 2 ateliers numériques seront proposés dans le cadre de la semaine bleue début octobre en ciblant les personnes non véhiculées et non familiarisées à l'informatique pour faire connaître et utiliser les services de transport via les ressources en ligne existantes.

6 - Aménager des liaisons cyclables intercommunales

Les communes ont été sollicitées. Réunion 26 juillet de 10 à 16 h avec bureau d'étude et STA pour étudier le côté pratique des choses.

7 - Créer des continuités piétonnes et apaiser la circulation

Les communes ont été sollicitées début juin pour proposer des espaces favorables à la création de continuités piétonnes et l'apaisement des bourgs centres et l'aménagement de liaisons cyclables type chaussée à voie centrale banalisée. Une rencontre technique sera organisée avec le Département et le bureau d'études INDDIGO pour travailler les solutions techniques et les coûts.

8 - Mettre en place un pedibus dans une école du territoire

9 - Apprendre le savoir-rouler à l'école

Les contacts sont pris avec les écoles pour travailler sur les expérimentations 8 et 9 à la rentrée (Pédibus, Savoir rouler et sensibilisation générale des enfants et parents aux changements de comportements). Une réunion sera organisée en septembre avec les directeurs des établissements et les conseils d'école pour fixer le contenu et la mise en œuvre.

1 - Participer au challenge de la mobilité Bourgogne Franche-Comté "Au travail, on s'y rend autrement !"

(voir point 4.3.)

4.3 - Inscription au Challenge de la mobilité du 19 au 25 septembre 2022 et mobilisation des entreprises

L'ADEME Bourgogne Franche-Comté organise pour la 2ème année le Challenge de la mobilité « Au travail, on s'y rend autrement » du 19 au 25 septembre 2022 (Organisé par l'ADEME BFC, en partenariat avec la Région BFC, la DREAL BFC, la CCIR BFC et la délégation 70 de la CMA BFC).

Ce challenge régional vise à encourager et promouvoir les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, etc.) lors des trajets domicile-travail. Il a également pour objectif de valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes, ou des établissements qui en facilitent l'usage.

C'est la mobilisation des salariés qui est récompensée, les établissements qui ont le plus fort taux de participation sur leur territoire sont gagnants (salariés venus en mode alternatif / nombre total de salariés).

La participation au challenge de la mobilité nécessite :

- D'inscrire le territoire au Challenge et de nommer un référent technique (Annabelle VIDA est proposée)
- D'écrire aux entreprises pour les inciter à s'inscrire au Challenge et nommer un référent. Il est proposé un envoi postal pour officialiser la sollicitation aux entreprises et optimiser la mobilisation
- De récompenser les gagnants des 3 catégories aux 3 catégories d'entreprise (De 1 à 9 salariés, de 10 à 49 salariés, plus de 50 salariés) en offrant des lots : bon d'achat de réparation de vélos, location de vélo à assistance électrique.

Délibération n° 68 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise

- **L'inscription de la Communauté de Communes Frasne-Drugeon au Challenge de la mobilité 2022 et nomme Annabelle VIDA référente technique**
- **La sollicitation des entreprises par voie postale pour les inciter à participer au Challenge de la mobilité**
- **L'affectation de crédits pour récompenser les gagnants des 3 catégories aux 3 catégories d'entreprise (De 1 à 9 salariés, de 10 à 49 salariés, plus de 50 salariés).**

Il faut souligner que la CFD est en avance sur le sujet mais qu'il est regrettable que ces expérimentations ne se déroulent pas à l'échelle du pays du Haut-Doubs.

Mr Eric Liégeon observe que bon nombre de salariés ne peuvent se rendre au travail qu'en voiture.

Mr le Président pense que même si le projet est ambitieux, il faut chercher des solutions en adhérant au projet.

Mr Michel Beuque rappelle que le PCAET Bourgogne Franche-Comté (*Plan Climat Air Energie Territoriaux*) est adossé au SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) du Pays du Haut-Doubs dont l'un des objectifs est de réduire drastiquement l'emprunte carbone. Il faut donc entamer la réflexion et le changement des habitudes.

Mr Louis Girod se range à cet avis mais regrette que l'Etat ne donne pas l'exemple en accordant une déduction sur impôt sur le revenu proportionnelle à la puissance fiscale des véhicules.

3) - VALORISATION DES PATRIMOINES – ENVIRONNEMENT

5.1 - Avenant à la convention avec les communes de Bouverans et La Rivière-Drugeon modifiant le parcours du sentier de la Croix de la Bêche

Mr le Président indique qu'afin d'améliorer la qualité et l'intérêt de l'itinéraire de randonnée pédestre, il serait utile de modifier un tronçon du parcours pour passer sur la crête de la montagne du Laveron et à la Croix de la Bêche. Ce projet comporte la rectification du tracé actuel par le re-balisage d'un tronçon de 2.3 km en forêt en zone de reconquête du Grand Tétrás.

La DREAL Bourgogne Franche-Comté a rendu un avis favorable le 8 octobre 2021, compte tenu de l'absence répétée de signalement du Grand Tétrás dans la zone et de l'objectif qui consiste à canaliser les randonneurs sur des chemins balisés pour éviter des incursions intempestives néfastes pour la tranquillité de la faune, cet aménagement s'inscrit en cohérence avec les objectifs de conservation.

→ La modification du tracé nécessite de passer un avenant aux conventions d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage avec la commune de Bouverans (convention du 10/06/2015, ajout d'une parcelle dans l'assiette de passage) et la Commune de La Rivière-Drugeon (convention du 29/05/2015, ajout d'une parcelle dans l'assiette de passage).

Délibération n° 69 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance du tracé, autorise Mr le Président à signer un avenant aux conventions d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage

- avec la commune de Bouverans (convention du 10/06/2015, ajout d'une parcelle dans l'assiette de passage),
- avec la commune de La Rivière-Drugeon (convention du 29/05/2015, ajout d'une parcelle dans l'assiette de passage).

5.2 - Parcours « des aventures fankarstiques » : date de la commission d'examen des offres pour attribution des quatre marchés et nomination des membres du comité de suivi

La consultation des 4 marchés publics pour la mise en œuvre du projet du parcours karst a été lancée le 20 juin 2022. La date de candidature est fixée au mercredi 13 juillet à 17 h. La commission d'examen des offres est fixée le lundi 25 juillet à 14 h à la CFD.

La gouvernance du projet s'organisera autour d'un comité de suivi constitué de représentants des organismes suivants :

- Communauté de communes Frasne Drugeon : 2 membres
- Commune de Boujailles : 2 membres
- Commune du Courvières : 2 membres
- Commune de Frasne : 2 membres
- ONF – Unité territoriale de Levier
- EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue
- Région Bourgogne Franche-Comté
- Département du Doubs et Comité départemental du tourisme du Doubs
- Office de tourisme du pays du Haut-Doubs
- Comité de projet Avenir Montagne Haut-Doubs (Commissariat de Massif du Jura, Syndicat mixte du pays du Haut-Doubs et Syndicat mixte du Mont d'Or

Les trois communes concernées sont invitées à nommer 2 élus et 2 conseillers communautaires pour participer au comité de suivi. Les dates seront fixées en amont pour s'assurer de la présence de chacun afin de valider les étapes clés et respecter le planning du projet.

4) - VIE SOCIOCULTURELLE

Mme Monique Brulport, vice-présidente en charge de la compétence, présente les points.

6.1 - Nouvelles modalités de prise en charge de la Carte Avantages Jeunes

La délibération n° 2016-07-52 du 12/07/2016 et la délibération n° 2016-09-70 du 27/09/2016 ont fixé les tarifs de vente de la carte avantage jeune.

Afin d'harmoniser les conditions de gratuité pour l'ensemble des communes du territoire, il est convenu qu'à partir de la rentrée prochaine, la carte avantages jeunes sera délivrée gratuitement aux jeunes âgés de 6 à 18 ans, pour les communes suivantes :

- Bannans ; Bouverans ; Bonnevaux ; Boujailles ; Bulle ; Courvières ; Dompierre les Tilleuls ; Frasne ; La Rivière Drugeon.

Les cartes délivrées sont facturées par la communauté de communes Frasne-Drugeon au tarif de 7 € l'unité et 3 € pour réédition en cas de perte ou vol.

Une première facturation est adressée fin novembre/début décembre, une seconde facturation en juin N + 1, à l'appui de la liste des jeunes titulaires.

Délibération n° 70 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, confirme les tarifs ci-dessous de la carte avantage jeune qui sera délivrée gratuitement à partir de la rentrée 2022 aux jeunes âgés de 6 à 18 ans des communes de

- **Bannans ; Bouverans ; Bonnevaux ; Boujailles ; Bulle ; Courvières ; Dompierre les Tilleuls ; Frasne ; La Rivière Drugeon.**

- **7 €/ unité**
- **3 € / carte rééditée en cas de perte ou de vol**

6.2 - Point sur le fonctionnement de la médiathèque

Suite à la remarque formulée par Mme Lépeule lors du dernier conseil communautaire, concernant les horaires d'ouverture de la médiathèque, il apparaît opportun de rappeler que le projet de fonctionnement de la médiathèque intercommunale et de son réseau a été validé en conseil communautaire en octobre 2012, définissant les modalités d'adhésion, de règlement intérieur et des horaires d'ouverture au public.

La médiathèque est ouverte 16 h / semaine, du mardi au samedi, avec 2 soirées jusqu'à 19 h, et toute la journée du mercredi. (6 200 habitants)

Les bibliothèques du réseau (Vaux et Chantegrue, Bonnevaux, Bulle, La Rivière-Drugeon) sont ouvertes chaque semaine entre 1 h et 4 h soit 7 h au total et en dehors des horaires d'écoles, le samedi matin pour 2 d'entre elles.

Ces créneaux ont pour objectif de faciliter la fréquentation par le plus grand nombre (en dehors des horaires de travail), et de permettre l'implication bénévole, dont la moitié aujourd'hui a une activité professionnelle.

2 réunions de réseau sont organisées chaque année ainsi que des réunions de commission pour suivre l'évolution de la fréquentation et les besoins identifiés ou formulés, afin de réajuster les modalités de fonctionnement du réseau. (fréquence des navettes de renouvellement, horaires des bibliothèques, recherche de bénévoles,...)

La médiathèque est ouverte en moyenne 250 jours par an ; 16 h par semaine à Frasne + 7 h par semaine dans le réseau, soit un total de 23 h par semaine sur le territoire, dont 2 soirs jusqu'à 19 h.

Elle est fermée entre Noël et nouvel an, les jours fériés, et journées exceptionnelles (comme dernièrement, le pont de l'Ascension ; 2 bibliothèques du réseau étaient bien ouvertes).

L'organisation du personnel avec l'équipe des 20 bénévoles permet d'assurer l'ouverture au public en cas de congés et/ou indisponibilités des 2 agents de bibliothèque.

Une communication est toujours faite au préalable par courriel aux lecteurs, information aux communes, publication via Facebook et affichage dans les bibliothèques du réseau.

Enfin, pour rappel, au printemps 2012, la décision de création d'un 2^{ème} poste à temps partiel avait été prise, avec proposition de financement pour moitié par la commune de Frasne (à 40 % d'un temps complet, puis à 50 %), consciente que la population de Frasne serait majoritairement bénéficiaire de ce service. Ce financement ayant été arrêté en 2019, le coût global est désormais supporté par la CFD soit 34 000 € en 2021.

Coût salarial relatif à l'ouverture au public : 22 € / heure, soit 352 € hebdomadaires, soit environ 18 000 € par an, non comprise la valorisation du temps de bénévolat qui pourrait être évalué au minimum à 100 € / semaine (les bénévoles étant rarement seules et assurant d'autres tâches que celles exclusives de l'ouverture au public).

Le coût chauffage et électricité n'est pas inclus et seraient à ajouter au coût de personnel.

A titre comparatif, la médiathèque de Pontarlier fonctionne avec 6 agents, ouvre 23 h/semaine, du mardi au samedi, jusqu'à 18 h au plus tard, et ferme 15 jours consécutifs l'été et pendant la période des fêtes de fin d'année.

A Levier : ouverture le mardi, mercredi, vendredi de 14 h 30 à 18 h 30 soit 12h/semaine (territoire intercommunal de 6 500 habitants).

Au regard de ces éléments et des statistiques de fréquentation annuelle, ces horaires n'ont à présent jamais été remis en question. Pour autant, si cette réflexion devait être engagée, il conviendra de :

- Compter les passages
- Diagnostiquer le besoin éventuel pour préciser les créneaux supplémentaires les plus judicieux
- Evaluer précisément le coût relatif à une augmentation des horaires : recherche de bénévoles supplémentaires sur Frasne, recrutement d'un personnel supplémentaire,...

5) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1 – Feux d'artifice à l'occasion du 14 juillet.

Ils auront lieu à la ferme de Cessay à Frasne.

7.2 - Forum des associations

Mme Monique Brulport rappelle que le forum des associations aura lieu à Frasne le 27 août. La publicité sera diffusée en temps voulu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de La Rivière Drueon.

Le Président,

Christian VALLET

